

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT SLA PAR POINTS

BUTS ET CATEGORIES

1. Buts

Le Championnat SLA par Points a pour but de déterminer les meilleurs régatiers et les meilleures régatières suisses de l'année dans les catégories mentionnées à l'art 2, avec les résultats obtenus lors de régates en Suisse et à l'étranger.

La liste des régates prises en compte est publiée dans le calendrier des régates de la SLA.

2. Catégories

Pour chaque classe ILCA 7 (anciennement : Standard), ILCA 6 (anciennement : Radial) et ILCA 4 (anciennement : 4.7), un classement Open est établi.

De ce classement Open, sont extraits les classements suivants :

- ILCA 7 Open
 - o ILCA 7 juniors moins de 21 ans
- ILCA 6 Open
 - o ILCA 6 Open femmes
 - o ILCA 6 Open hommes
 - o ILCA 6 juniors femmes moins de 19 ans
 - o ILCA 6 juniors hommes moins de 19 ans
 - o ILCA 6 juniors moins de 17 ans
- ILCA 4 Open
 - o ILCA 4 juniors moins de 18 ans
 - o ILCA 4 juniors moins de 16 ans
- Master (plus de 35 ans)

Si ce n'est pas spécifié, la catégorie comprend hommes et femmes ensemble.

3. Âge

L'âge qui compte est celui au 31 décembre de l'année en cours.

Exemple : « moins de 21 ans » veut dire que la personne n'aura pas atteint 21 ans dans l'année en cours ; de même pour les autres catégories d'âge.

4. Prix

Reçoivent un prix :

- Les 3 meilleurs classés dans les catégories ILCA 7 Open, ILCA 6 Open hommes, ILCA 6 Open femmes, ILCA 4 Open et Master.
- Le (la) meilleur(e) classé(e) dans les catégories ILCA 7 juniors moins de 21 ans, ILCA 6 juniors femmes moins de 19 ans, ILCA 6 juniors hommes moins de 19 ans, ILCA 6 juniors moins de 17 ans, ILCA 4 juniors moins de 18 ans et ILCA 4 juniors moins de 16 ans.

Une personne ne peut gagner **qu'un seul** prix correspondant à son meilleur résultat dans l'une des catégories.

Le classement au 31 décembre détermine le champion de l'année. (Voir art. 11)

5. Eligibilité des coureurs

Pour participer au classement du Championnat SLA par Points, il faut être membre de la SLA et avoir payé sa cotisation de l'année en cours.

REGATES ET CALENDRIER

6. Calendrier

Le calendrier et la liste des régates est établi par le comité et publié sur le site en version allemande et française.

7. Eligibilité des régates

Le Championnat SLA par Points est établi sur la base des régates suivantes :

- le Championnat de Suisse (CS)
- les régates en Suisse du Championnat de Suisse par Points (CSP)
- les régates internationales sélectionnées par le comité. (INTL)

Pour qu'une régate soit validée, un minimum de 2 courses doivent avoir été courues.

Pour le-Championnat de Suisse (CS), un minimum de 4 courses doivent être courues, si seules 2 ou 3 courses ont été courues, le Championnat de Suisse compte comme une régate normale du Championnat de Suisse par Points (CSP).

CALCUL DES POINTS ET CLASSEMENTS

8. Points attribués pour chaque régate

Pour chaque régate validée (minimum 2 courses), les points attribués à un concurrent sont calculés de la manière suivante :

$$P = \left[\left(\frac{N-R+1}{N} * 80 \right) + 20 \right] * F$$

- P est le nombre de points attribués
R est le résultat obtenu au classement général
N est le nombre de participants classés.
F est le facteur de la régate

De cette façon, le dernier coureur aura au minimum $20 * F$ points (soit 20 points lors d'une régate du Championnat de Suisse par Points, 40 points lors d'un Championnat de Suisse validé et $20 * F$ lors de toute régate internationale).

De même, le premier de chaque régate obtiendra $100 * F$ points à chaque régate (soit 100 points pour une régate du Championnat de Suisse par Points ou encore 200 lors des Championnats de Suisse).

Un bateau est considéré comme classé s'il a pris le départ d'au moins une course validée de la régate.

9. Annulation d'une régate

Lorsqu'une régate ne peut être validée (aucune ou 1 seule course courue, ou encore davantage si les instructions de courses modifient cette règle), 20 points sont attribués à chaque coureur ayant confirmé son inscription sur place.

10. Facteurs

En principe, le Championnat de Suisse (type CS), à condition qu'il soit validé, a un facteur de 2. En principe, les régates en Suisse et dans les eaux limitrophes (type CSP) ont un facteur de 1. Ceux-ci peuvent être modifiés à la discrétion du comité de la SLA.

Les régates internationales (type INTL.) ont un facteur déterminé par le comité de la SLA à l'avance, selon le niveau de la régate, et publié dans le calendrier sur le site de la SLA.

11. Détermination du total des points

Pour chaque coureur, sont additionnés les points obtenus aux :

- Championnat de Suisse de l'année (type CS)
- 3 meilleures régates en Suisse (type CSP)
- 2 meilleures régates internationales à l'étranger (type INTL.)

Le classement Open pour chaque classe est établi selon le nombre de points totaux.

Le classement est roulant. A une date donnée, seules les régates ayant eu lieu durant la dernière année (365/366 jours) comptent.

Le classement au 31 décembre détermine le champion de l'année.

12. Extraction du classement pour les catégories d'âge

Une fois le classement Open établi, les résultats pour les classes d'âges sont établis par simple extraction du classement Open.

13. Extraction du classement pour la catégorie Master

Le classement Master est calculé par extraction des classements ILCA 7 Open, ILCA 6 Open et ILCA 4 Open, les points obtenus par chaque régatier restant les mêmes.

Si un Master apparaît dans plusieurs des trois classements ci-dessus, on compte uniquement celui où il a obtenu le plus grand nombre de points.

SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

14. Règles de base pour la qualification lorsque la qualification est de la compétence de la SLA.

Les athlètes de l'Elite de Swiss Sailing Team (Cadre National, Cadre B et Cadre C) sont classés en priorité, le ranking World Sailing le plus récent sert de base au classement de leurs applications pour l'attribution des places disponibles aux Championnats du Monde et d'Europe.

Pour tous les autres navigateurs, le classement du Championnat SLA par Points compte comme critère de qualification pour ces mêmes Championnats.

La date limite pour la prise en compte des points est celle du délai d'inscription pour une participation. "*Close of applications for initial ranking and allocation of places*" auprès de l'ILCA et "*Close of applications for initial allocation of places*" auprès de l'EurILCA.

Pour une compétition qui ne contient pas les mêmes catégories que le Championnat SLA par Points, l'attribution des places s'établit sur la base d'un classement ad hoc par extraction des résultats du Championnat SLA par Points.

15. Intégration au classement de sélection pour les navigateurs venant d'autres classes – « Wild Card »

Pour les navigateurs et les navigatrices venant de l'Optimist, du 420 ou d'une autre classe, un classement ad-hoc est calculé sur la base du classement du Championnat par Points de ladite classe au 31 décembre de l'année précédente.

Des points sont attribués selon le même principe qu'une régata ILCA, avec un facteur de 5. Les points ne sont pas ajoutés aux régates ILCA déjà courues. Le navigateur est ensuite inséré dans le classement de sélection avec les autres navigateurs, selon le nombre de points obtenus.

Pour chaque navigateur, la Wild Card ne peut être utilisée qu'une seule fois, lorsqu'il change de classe. La Wild Card doit être demandée par écrit, avec en annexe les résultats du CSP de la classe précédente (ou un lien vers ceux-ci).

16. Situations exceptionnelles

Dans certaines situations exceptionnelles bien justifiées (par exemple: accident, maladie) et sur demande par écrit, le comité peut également prendre en considération le classement World Sailing Ranking et/ou l'appartenance au cadre de Swiss Sailing Team (SST) pour faire un classement ad-hoc dûment justifié, qui comptera uniquement pour la participation à la régata en question et non pas pour le classement au Championnat SLA par Points.

A noter qu'une planification personnelle qui diffère du calendrier des régates de la SLA n'est pas considérée comme une situation exceptionnelle.

DISPOSITIONS FINALES

17. Modifications du règlement

À tout moment, le comité peut apporter des modifications au présent règlement.

18. Validité

En cas de divergence dans la traduction, le texte en français du présent règlement fait foi.